CONDITIONS.

DIX PIASTRES PAR AN—payables moitié d'avance.

Aucun abonnement ne sera arrêté, à moins que les arrérages ne soient payés, et à moins que celui qui voudra supprimer son abonnement, n'en ait fait connaître son intention par écrit au bureau de L'ABEILLE, huit jours avant l'expiration du semestre courant.

Les avis se publieront en ANGLAIS ET EN FRANÇAIS, à raison d'une piastre par carré de chaque langue pour la première insertion, et 50 cents pour les insertions subséquentes. Le carré est de DIX LIGNES, ou moins.

Les avis dont le nombre d'insertions ne sera pas limité, seront publiés jusqu'à ce qu'on les arrête, aux frais de ceux qui les auront envoyés.

On prend des abonnements à l'année, pour publier les avis, à des prix raisonnables.

Aucun abonnement pour la campagne ne sera reçu à moins qu'on n'indique quelqu'un en ville chargé de payer régulièrement. Les lettres adressées à l'Editeur doivent être affranchies ; dans le cas contraire, elles resteront à la poste.

Amusements.

TEMPLE D'ILLUSION OU COSMORAMA DU VOYAGEUR.

Rue de Chartres, No. 143, entre Bienville et Dauphine, au dessus du Café du Globe.

UNE grande éruption du Mont-Vésuve en 1779, dont les flammes éclairent la ville de Naples—l'ancienne ville d'Athènes—Londres et le pont de Black-Brier sur la Tamise—la Maison-Carrée à Nîmes—Saumur sur la Loire—Un régiment de Chasseurs passant la revue sur les esplanades de Carrousel—le port de Rochefort—Poitiers—Nantes—Montauban—Le Canal de la Vendée—Bordeaux—Un combat de juillet, à Paris.

Le Cosmorama est ouvert tous les jours, depuis 6 heures du soir jusqu'à 10. Les jours où le soleil paraît, et qu'il fait beau, il est visible toute la journée, depuis 10 heures du matin jusqu'au soir, l'entrée 4 escalins. 25 mars—1m

GAZ OXIDE NITREUX.

LE Docteur S. COULT a l'honneur d'informer les Messieurs et Dames de la Nouvelle-Orléans, qu'il administrera LE GAZ OXIDE NITREUX, ou *GAZ ENIVRANT*, tous les jours, à commencer du samedi prochain, 30 du courant, dans la Salle de Bal encoignure des rues d'Orléans et Bourbon.

Les portes seront ouvertes à 7 heures. La séance commencera à 7 heures et demie précises.

Les effets singuliers de ce corps sur le système animal furent remarqué d'abord par le célèbre chimiste anglais Sir Humphrey Davey. Il observa que quand on le respire il produit les effets les plus étonnants sur le système nerveux. Quelques individus se trouvent alors disposés à rire, chanter et danser ; d'autres à réciter et à déclamer ; et le plus grand nombre ont une propensité irrésistible à essayer leurs forces, à lutter et boxer, et faire mille autres exploits fantastiques. En un mot les sensations produites sont d'une douceur extraordinaire et ne sont pas suivies de fatigue.

Le Dr. Coult étant chimiste, on ne doit nullement redouter de respirer un gaz impur. Il est prêt à soumettre ses préparations à l'inspection de qui que ce soit.

Le Dr. C. a montré les pouvoirs extraordinaires de ce gaz dans la plupart des villes des Etats Unis et devant les assemblées les plus respectables. Beaucoup de dames l'ont respiré dans réunions choisies. Les dames qui désirent assister à ce spectacle peuvent être assurées que ce qui s'y passe ne saurait blesser en rien la modestie la plus scrupuleuse.

Prix d'entrée :—50 cents ; les enfans paieront moitié prix. On peut se procurer des billets à l'Hôtel Bishop, et à la poste le soir même de la représentation. 28 mars—1m

ART OURIEUX
De filer le Verre,
EN FUSION,
ET DE SOUFFLER TOUTE ESPECE DE
FIGURES ET D'ORNEMENS

Surpassant toute chose du même genre qui a paru jusqu'à ce jour.

M. FINN annonce respectueusement aux habitans de cette ville, qu'il donnera quelques séances publiques pour faire cet intéressant qu'il professe ; il peut assurer aux personnes disposées à favoriser les beaux-arts, que cet spectacle est vraiment digne de leur attention. Le procédé qu'il emploie pour former instantanément des Figures ou des Animaux, avec le verre fondu, est un travail extraordinaire qui excite l'étonnement et l'admiration de tous ceux qui en sont témoins. Aucune description ne peut donner une idée du plaisir qu'il procure. Les diverses productions de l'artiste sont à vendre ; ce sont des objets d'art rares et curieux, parfaitement convenables pour cadeaux à un parent ou à une amie.

Prix d'entrée : Cinquante cents—enfans moitié prix.

Les billets pour les entrées par abonnement ne peuvent se transférer, prix $1.

Le salon est rue de Chartres, No. 94, et sera ouvert depuis 10 heures du matin jusqu'à 2 de l'après-midi, et de 3 à 9 du soir. 2 mars—2m

PASSAGE POUR LE HAVRE.

Devant partir le 1er. de mai.—Le beau navire CREOLE, capitaine Page, est en déchargement, et partira positivement comme dessus. Pour passage, ayant des commodités du premier ordre, s'adresser à bord, ou à

J. HAGAN & CO.

11 avril

POUR NEW-YORK.

Ligne de paquebots, entre la Louisiane et New-York.

Le beau navi e fin voilier CONGRESS, capit. Collins, partira le 12 du courant. Pour fret ou passage, ayant de bons cannéngemens, s'adresser à bord, ou à

POSTER & HUTTON,
rue du Canal, No. 77.

11 avril

POUR TAMPICO.

La goëlette TAMPICO, capitaine Calvaire, partira dans le courant de cette semaine. Pour une partie de fret ou passage, s'adresser à

J. DUFART,
rue Royale, No. 100.

10 avril

POUR LE HAVRE.

Le brick CYRUS, capitaine Soulé a besoin de 200 balles de coton. Pour fret s'adresser à

J. MAGER.

[8 avril]

POUR LE HAVRE.

Le navire fin voilier et de première classe le TIGRE, capt. Winburg, partira pour le susdit port, vers le 14 courant, et prendra quelques passagers. S'adresser à

F. PERRET,
No. 59, rue Toulouse.

8 avril

POUR LE HAVRE.

Le brick américain de première classe EMERY, capitaine Marshall, partira pour le susdit port vers le 14 courant, et prendra quelques passagers qui seront logés très commodément. S'adresser à

F. PERRET, rue Toulouse No. 59.

8 avril

QUARTIERS-GENERAUX,
NOUVELLE-ORLEANS, 4 Avril 1833.

Troisième division.—Milice de la Louisiane.

L'honorable Général Smith ayant donné sa démission de commandant de la 1ère. brigade des milices de la Louisiane, une élection aura lieu dans ladite brigade pour pourvoir à son remplacement, aux jours et lieux ci-après spécifiés, savoir :

Le lundi 15 du courant, au bureau de l'adjudant général, pour recevoir les votes des officiers appartenant aux 1ère. 2ème. et 3ème. régiments.

Le mardi 16 du même mois, à la maison de cour de la paroisse St. Bernard, pour recevoir les votes des officiers du troisième régiment résidant dans les limites de ladite paroisse.

Et le mercredi 17, chez le col. Gilbert Leonard, dans la paroisse Plaquemines, pour recevoir les votes des officiers du troisième régiment, résidant dans les limites de ladite paroisse.

L'élection aura lieu chaque jour de dix heures du matin à trois heures de l'après-midi, sous la présidence du major J. J. Mercier, nommé pour remplir par interim la place d'inspecteur de la 1ère. brigade, pendant l'absence du major J. Morse. Les colonels étant candidats à la place vacante, et aucun d'eux ne pouvant par conséquent agir comme président de ladite élection.

3 avril PRE. LACOSTE, major-général.

IL a été ameni au lieu de dépôt du 6me. district de la paroisse de Jefferson, un cheval bai, âgé de 3 ans ou environ, le front taché de blanc, longues queues taillées ; on apperçoit aucune marque. Si le dit cheval n'est pas réclamé avant le 17 avril, il sera ce jour là vendu par le syndic, à 4 heures de l'après-midi, à l'enseigne de la rue Jackson et de la grande route, faubourg Lafayette, selon les ordres de police de la paroisse.

H. BROWN,
syndic du 6me. district.

8 avril

A VENDRE.—La négresse MARIE, âgée d'environ 20 ans, bon sujet, cuisinière, blanchisseuse et propre au ménage d'une maison, garantie des vices et maladies prévus par la loi.

Une autre négresse âgée d'environ 14 ou 15 ans, bon sujet, propre au ménage et aux champs, même garantie, s'adresser à CHARLES HATREL,
rue de Chartres, No. 123.

5 avril

PERDU ou EGARE.

DE la rue Fossier, No. 12, un cheval bai, âgé d'environ 8 ans, la tête prise en écorchée ; on peut le reconnaître à ces signes. On le perdit le 30 mars dernier. La personne qui le ramènera recevra une récompense de 5 piastres et les remerciments des propriétaires.

5 avril

A LOUER.—Une MAISON à 2 étages, dernièrement occupée par l'Hôtel de l'Union, dans la rue Condé, à la rue Madison. A louer ou à vendre, une Maison à la rue Toulouse, entre les rues Royale et Bourbon, rue Toulouse, entre les rues Royale et Bourbon ; s'adresser à la banque Consolidée, s'adresser au médecin Fermento.

2 avril—15.

UNE personne qui a résidé longtemps dans cette ville désire trouver un emploi comme commis extérieur ou comme chef de magasin, elle donnera d'excellent renseignements. On désire aussi un emploi permanent, s'adresser à

EVERITT, rue St. Louis, No. 10.

12 avril

A VENDRE.—Une moitié ou totalité d'un fond de Epiceries très-bien situé et achalandé. S'adresser à l'imprimerie de Cruzat & co., rue St. Louis, No. 10, entre Chartres et Royale.

VENTES AF LE-MARTEAU.

PAR JACOB LEVY.

IL sera vendu, samedi 30 courant, à midi, au café Hewlett, à terrains de valeur ;

No. 1. à 22 pieds 10 pouces 7 lignes, faisant encoignure sur le chemin à coulisses et 100 pieds sur la rue Cascalvo.

No. 2. à 22 pieds 10 pouces 7 lignes sur le chemin à coulisses et 200 pieds de profondeur.

No. 3 et 4. même dimensions que le No. 1 et 2.

No. 5 à 23 pieds de face sur Cascalvo et 91 pieds 7 pouces de profondeur.

Derrière le No. 4 il y a 4 pieds 10 pouces 7 lignes de face sur la rue Cascalvo, dépendant de l'usage mutuel des terrains Nos. 1. 2. 3. 4. et 5.

Les bâtimens seront vendus séparément après l'adjudication des terrains et devront être enlevés avant le 1er. mai prochain.

Conditions libérales, ou les fera connaître au moment de la vente.

Les actes de vente seront passés devant Carlisle Pollock, notaire public, aux frais de l'acheteur. 13 avril

PAR TRICOU & CANONGE.

IL sera vendu jeudi, 18 avril, à la Bourse Hewlett, à midi,

UN LOT DE TERRE situé rue Dauphine, côté du nord-ouest, entre les rues Dumaine et St. Philippe, ayant trente françois. 30 pieds 6 pouces de face à la dite rue Dauphine, sur 82 pieds de profondeur et les bâtisses qui s'y trouvent.

Conditions : 1/3 de crédit, en billet endossé à satisfaction et hypothèque jusqu'à parfait paiement.

L'acte de vente se passera chez H. Pédescleaux, notaire public, aux frais de l'acquéreur. 13 avr 1.

PAR TRICOU & CANONGE.

IL sera vendu, jeudi 18 avril, à la Bourse Hewlett, à midi,

UN TROIS TERRAINS, désignés par les numéros 6, 7 et 8 de Pilet 3, situés à un ilet du faubourg Washington, bornés d'un côté par la propriété de B. Dupey, et de l'autre par celle de M. Wartelle, mesure américaine. Ces terrains ont chacun 32 pieds 9 pouces de face à la rue Pologne sur 115 pieds de profondeur—le No. 8 fait encoignure à la rue Cascalvo. Les terrains sont parfaitement entourés, ne forment qu'un seul lot, et sont situés près des améliorations qui se font journellement dans cette partie du faubourg.

Conditions : l'acquéreur se chargera de payer deux billets de la somme de $456 66 2-3 cts.; l'un échéant le 5 mars 1834 et l'autre le 5 mars 1835; et la balance à 4 et 8 mois, en billets endossés à satisfaction et hypothèque jusqu'à parfait paiement.

L'acte de vente se passera chez Ch. Juannin, notaire public, aux frais de l'acquéreur. 13 avril

PAR F. DUTILLET.

IL sera vendu le 23 avril, à la Bourse Hewlett, les esclaves suivants provenant aussi de la faillite Fuentes & co., savoir :

Le nègre HENRY, âgé de 26 ans, bon domestique, très-intelligent et depuis longtemps dans le pays, le dit nègre sera vendu comptant. La négresse nommée LEAI, âgée d'environ 20 ans, bonne domestique, sachant un peu la cuisine, un peu blanchisseuse, excellent sujet parfaitement acclimatée, la dite négresse sera vendue $400 payable le 13 mai 1833, $200 payable le 13 de septembre 1833, en billets endossés à la satisfaction du syndic et hypothèque jusqu'à parfait paiement, et le surplus comptant. La négresse MATHILDE, âgée d'environ 25 ans, bonne cuisinière, bonne blanchisseuse et repasseuse avec son enfant mulâtre de 6 ou 7 ans, les dits esclaves seront vendus $784 payable le 18 août 1833, en billet endossé à la satisfaction du syndic et hypothèque jusqu'à parfait paiement, et le surplus comptant. 18 mars—1m

PAR F. DUTILLET.

IL sera vendu le vendredi 19 Avril, à midi, à la Bourse de Hewlett, en vertu d'un ordre de la Cour des Preuves, dans et pour cette ville et paroisse, en date du 13 de ce mois, les propriétés et esclaves ci-après, dépendant de la succession de feu Pierre Nicholas Roche, née Ségur.

TALINGA, nègre âgé de soixante cinq ans, cuisinier.

PELAGIE, négresse âgé de quarante deux ans, cuisinière, blanchisseuse, maladive.

ROSETTE, négresse âgée de quarante ans, depuis longtems marchande de légumes sur la levée, avec sa fille Louise, âgée de cinq ans.

AGATHE, négresse de trente cinq ans, bonne blanchisseuse, excellent sujet.

SALLY, négresse de trente cinq ans, bonne blanchisseuse, repasseuse, bonne domestique de maison, excellent sujet, très fidèle.

WINNEY, mulâtresse de trente deux ans, blanchisseuse, un peu couturière.

HELOISE, mulâtresse de vingt six ans, bonne blanchisseuse et repasseuse, cuisinière, bonne garde malade, sujet fidèle, avec ses deux enfans, VALCOUR, âgé de neuf ans, et COLIN, âgé de sept ans.

THEODULE, mulâtre de douze ans, fils d'Héloise, bon cigarrier.

PAULINE, négresse de cinquante cinq ans, un peu cuisinière et blanchisseuse.

UN TERRAIN situé rue Dumaine, entre les rues Royale et Bourbon, ayant soixante pieds de face du côté Nord-Ouest de la dite rue, sur cent cinquante pieds de profondeur, ensemble la maison principale, cuisines et autres améliorations.

UN AUTRE TERRAIN, situé à l'encoignure Dauphine et Ursuline, ayant trente pieds de face à la rue Dauphine, sur cent vingt de profondeur à la rue des Ursulines; ensemble les bâtisses et autres améliorations qui s'y trouvent.

UN TERRAIN, situé rue des Ursulines, entre les rues Bourbon et Dauphine, ayant quarante deux pieds de face au côté Nord-Ouest de la dite rue, sur quatre vingt trois pieds de profondeur; ensemble les bâtisses et autres améliorations qu'il y trouvent.

Conditions—Les propriétés payables à 1 et 2 ans—Les esclaves un quart comptant, et le reste à un an, en billets endossés à satisfaction et hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement.

Les banquettes en face des propriétés, qui sont en *curb stones*, et le pavage, aux frais des acquéreurs.

Les actes de vente seront passés en l'étude de Carlil Pollock, notaire public, aux frais des acquéreurs.

19 mars—23,4pe.

AVIS.—Un bon dessinateur de plans et cartes, trouvera de l'emploi à mon bureau.

9 avril—6 JS. PILIE.

50000 PIEDS de planches de la première qualité; en débarquement vis-à-vis les rues Toulouse et St. Louis, et à vendre par

BLANC & BRUGIER.

9 avril

TABAC EN FEUILLE DE LA HAVANE—18 serons de tabac, vrai Vuelta-Abajo léger, jaune, 1ère. qualité, en débarquement de la goël. Anna, de la Havane, en vente chez

9 av VICTOR de la COVA & FRERE.

AUGUSTUS VON SCHOLT, arrivant en ville, à l'honneur de prévenir le public et les habitans de ce pays, qu'il se chargera de dresser des chevaux de selle, de voitures et de charrettes, ses conditions seront raisonnables. Il donnera des leçons d'équitation, s'adresser rue Tchoupitoulas, No. 50, chez Mr. Grey. 8 avril—4

CIGARRES de la Havane 23,5000 1ra. qualité jaunes et 5500 trabucos 1re. qualité, en déchargement du brick Clemente de la Havane, à vendre par

8 avril VICTOR DE LA COVA & BROTH.

BEURRE DE GOSHEN.—25 barils de Beurre de Goshen de 1ère. qualité, en déchargement et à vendre par

THOMSON & GRANT,
rue de la Levée, No. 41.

8 avril

AVIS.—La société existante sous la raison de *V. Fortier et O'Louse*, est dissoute d'un commun accord à partir du 1er. courant. V. Fortier reste seul chargé de la liquidation de la société.

V. FORTIER,
O. LAUVE.

6 mars—1m

V. FORTIER & C. FORSTALL, ont formé une société, et continueront le même genre d'affaires, et au même domicile, sous la raison de *Fortier & Forstall*.

V. FORTIER,
FORSTALL,
rue Conti, No. 13.

6 mars—1m

AVIS AUX HABITANS, AUX JARDINIERS *ET AUX AMATEURS DE FLEURS.*

Les soussignés agens de
WILLIAM PRINGE ET FILS,
PROPRIETAIRES DU

Jardin botanique Linnéen

à Flushing, près de New-York,

ANNONCENT au public qu'ils reçoivent tous les ordres qui leur seront adressés par les personnes qui désireraient se procurer toute espèce de plantes, graines. Ces ordres seront exécutés avec la plus grande exactitude et dans le plus bref délai. S'adresser à

DUCONGE & PEYCHAUD,
agents, rue de Chartres, No. 89.

N. B. On délivrera gratis des Catalogues périodiques.

23 nov—1m

BUREAU D'EMPRUNT.

$10,000 A prêter en sommes de mon même de $500, les personnes désirant des prêts temporaires, peuvent les trouver en s'adressant chez Everitt, rue St. Louis, No. 10. On est prêt de faire la demande avant 9 heures du jour et on sera besoin de l'argent.

EVERITT,
rue St. Louis, No. 10.

11 avril

UN jeune homme de 20 ans, parlant anglais et Français désire trouver une place dans les magasins de souliers en gros et en détail. Il peut fournir les meilleurs renseignemens. S'adresser rue de la Levée, No. 120, entre les rues St. Philippe et Dumaine. 10 avril—2.

A LOUER.

LA MAISON No. 66, rue St. Louis, elle est en parfait état et bien située, en entrer de suite en possession. Pour conditions, s'adresser à Jacob Levy. 10 avril.

AVIS.—Toutes les personnes qui doivent aux soussignés ou qui ont des réclamations contre eux, sont tous ceux qui doivent à la succession de Mr. Bernard Duchamp, ou ont des réclamations contre elle sont priés de venir régler leurs comptes rue Toulouse No. 52, chez Mesers.

4 avril—7 KENNEDY & DOUBLAND.

VENTES A L'ENCAN.

PAR JACOB LEVY.

IL sera vendu, samedi 16 courant, à 4 heures de l'après midi, rue Tchoupitoulas, No. 101, le cou ent de la pension bourgeoise et magasin, composé de chaises, tables, miroirs, lits et leurs accessoires &c., un cheval, un chariot, une charrette et harnais, un habit neuf, et d'autres objets trop nombreux pour être mentionnés. 11 av.

PAR TRICOU & CANONGE.

VENDREDI, 19 avril, seront vendus à la Bourse Hewlett, le Nègre et la Négresse suivants:

John en Jean, très-beau et fort nègre, d'environ 18 ans, depuis six ans du cette ville, parlant anglais et français, cocher et apprenti charpentier ; intelligent, prévenant et ayant de très-bonnes dispositions, bon sujet.

Fanny, négresse d'environ 25 ans, depuis longtemps en cette ville, parlant anglais et français, un peu cuisinière, bonne blanchisseuse et un peu repasseuse, couturière, bonne domestique et un très-adroit tire, toujours d'une humeur très-douce et très-adoratire, vendre à la baile et bonne tenue. Elle est accoutumée à vendre à la baile et rend un compte fidèle. Ils sont l'un et l'autre vendus exempts de vices et maladies rédhibitoires, et parce que leur maître part pour France.

Conditions—6 et 12 mois de crédit, en billets endossés portant hypothèque. 6 avril

PAR F. DUTILLET.

EN vertu d'un ordre de la Cour de Paroisse de cette ville et paroisse, il sera vendu le jeudi, 2 mai prochain, l'esclave ci-après dépendant des biens abandonnés par R. Pérez et F. Gamer à leurs créanciers, savoir :

Une négresse nommé Hannah, âgée d'environ 27 ans, un peu cuisinière, blanchisseuse et repasseuse, domestique de maison. Payable à 6, 12 et 18 mois en billets endossés à satisfaction et hypothèque spéciale. 1 av—1pe.

PAR F. DUTILLET.

MERCREDI, 1er. mai prochain, par ordre de la Cour des Preuves pour la ville et paroisse de la Nouvelle-Orléans, il sera vendu à la bourse Hewlett, à midi, les propriétés suivantes, dépendant de la succession de feu François Leissa.

1°. Le bail jusqu'au 4 avril 1843, d'un îlet No 27, situé entre les rues de la Douane, Canal, Trémé et des Marais avec les édifices qui sont dessus, consistant en maisons, hangards, &c. Le dit ilet sujet à une rente de cent vingt trois piastres payés en faveur de la corporation de la ville de la Nouvelle-Orléans. Ne. est ilet fut très élevé et en état parfait de culture pour jardinage.

2°. Le bail d'un ilet No. 28, situé entre les rues du Canal, de la Douane, des Marais et Villeré, cultivé en parfait jardinage et sujet à une rente de quinze piastres par an, en faveur de la corporation de la ville de la Nouvelle-Orléans, et dont le bail expire à la même époque que celui du No. 27.

3°. Le bail jusqu'au quatre avril 1843, d'un ilet sous le No. 37, situé entre les rues de la Douane, du Canal, Villeré et Robertson, sujet à une rente de quinze piastres par an, en faveur de la corporation. Les dits ilets vendus conformement au plan exposé à la bourse.

4°. ESCLAVES, savoir :

JOHN, nègre âgé d'environ soixante dix ans, presque aveugle.

TOM, nègre âgé d'environ quatre-vingts ans.

SARA, nègre âgé d'environ cinquante ans, jardinier.

ISAAC, vieux nègre charretier, âgé d'environ cinquante ans.

CHARLES alias CONGO, nègre de champ, ayant une hernie, âgé d'environ trente cinq ans.

ANNA, négresse lunatique, âgée d'environ quarante ans.

HENRIETTE, négresse âgée d'environ trente cinq ans, un peu cuisinière blanchisseuse avec ses deux enfants

ROBERT, négrillon de huit ans, et WILLIAM, mulâtre de cinq ans.

HENRIETTE, quarteronne âgée d'environ vingt cinq ans, domestique de maison, et CORA, sa fille âgée d'environ cinq ans.

AIMEE, mulâtresse cuisinière et blanchisseuse, âgée d'environ cinquante ans ayant un mal incurable à la jambe.

SOPHIE, négresse de vingt deux ans, sujette aux crises un peu cuisinière et blanchisseuse.

LUCINDA, négresse âgée de quarante ans (folle.)

JONH, nègre de vingt cinq ans, lunatique.

MARIE-LOUISE, négresse de quarante cinq ans.

ELIZA, mulâtresse de dix huit ans.

ISAAC, nègre de trente ans.

Trois lots de terre situés rue Claiborne entre le canal Carondelet et la rue St. Louis, tels qu'ils sont désignés au plan exposé à la Bourse Hewlett.

Conditions : Le bail des trois ilets la moitié à six mois et la balance à un an de crédit. Les esclaves à 1 an de crédit le tout en billets endossés à satisfaction du curateur et hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement.

Les actes de vente aux frais des acquéreurs, seront passés en l'étude de Louis H. Férand, notaire public.

30 mars—11,5pe

PAR TRICOU & CANONGE.

IL sera vendu le samedi, 20 avril prochain, à la Bourse de Hewlett, à midi, en vertu d'un ordre de la Cour des Preuves, dans et pour la paroisse d'Iberville, en date du 9 mars courant, les esclaves suivans dépendant de la succession de feu Dominique de Verbois :

DALILA, négresse borgne, âgée de 60 ans.

JUSTINE, négresse de 28 ans, domestique de maison et bonne couturière.

JOE, nègre âgé de 15 ans.

PAUL SMITH, nègre de 17 ans.

BILLY, nègre de 17 ans.

SUCKY, négresse de 55 ans, bonne blanchisseuse.

EDY, de 30 ans, bonne négresse de champ.

BILLY, négresse de 14 ans, bonne couturière.

JOHN, nègre de 22 ans, charretier.

HARRIS, nègre de 22 ans, charretier.

JUPITER, nègre de 23 ans, charretier, propre aux travaux d'une presse.

RANDALL, nègre de 25 ans, bon charretier.

MOSES, nègre de 22 ans, charretier, propre aux travaux d'une presse.

CHARLES, nègre de 26 ans, charretier, propre aux travaux d'une presse.

BOBOIS, nègre de 35 ans, scieur et laboureur, adonné à la poison.

MARY, mulâtresse de 17 ans, bonne domestique de maison, bonne cuisinière et couturière.

ALINE, mulâtresse orpheline, âgée de 4 ans.

JUDITH, négresse de 22 ans, bonne cuisinière, avec son enfant, âgée de 4 mois.

Conditions : 6, 12 et 18 mois de crédit, en billets, par coupons, endossés à satisfaction et assurés par hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement.

Les actes de vente seront passés chez M. Joseph Cavilier, not. pub., aux frais des acquéreurs. 13 mars

PAR TRICOU & CONONGE.

IL sera vendu, samedi, 20 avril prochain, à la bourse d'Hewlett, à midi,

UNE HABITATION SUCRERIE,

située dans la paroisse Ste. Marie, en bon état, près de la ville de Franklin. Cette terre traversée du Nord au sud par le bayou Tèche, mesure, du côté occidental dudit bayou, 11 arpents un quart de face, sur 40 arpents de profondeur, plus la double concession de 169 23-100 arpents de superficie, et, du côté oriental, 10 arpents de face sur 18 de profondeur ; elle s'élargit de l'Est à l'Ouest, et se rétrécit de l'Ouest à l'Est dudit bayou, d'environ sept degrés ; il y a dans la partie Ouest de cette habitation, plus de 200 arpens défrichés et en état de clôture, dont 115 sont plantés en cannes, et 90 en maïs ; il s'y trouve en outre une sucrerie en briques, un moulin de la force de 30 chevaux, une purgerie en bon état, et capable de contenir 200 boucauts de sucre ; une bonne maison pour économe, un magasin en bois pour maïs, écuries, cabanes à nègres, etc.

Le propriétaire se réserve tous les plants de cannes, mais il sera cependant tenu d'en vendre à l'acquéreur telle quantité dont celui-ci pourra avoir besoin.

Pour plus amples renseignemens, s'adresser à Messieurs A. Fisk, Watt & co.

Conditions—un, deux, et trois ans de crédit, en billets endossés à satisfaction, et hypothèque jusqu'à parfait paiement.

L'acte de vente sera passé chez H. Pédescleaux, notaire public, aux frais de l'acquéreur. 13 mars

DIX PIASTRES DE RECOMPENSE.—Seront données à celui qui fera arrêter et loger dans une des prisons de cet état, le nègre nommé BAM, âgé d'environ 25 ans, taille de 5 pieds 4 à 5 pouces environ, ayant une forte cicatrice au front du côté droit ; il est un peu horloger et très adroit ; il était à la Nouvelle-Orléans depuis sept à huit ans, il parle français et anglais.—Il travaillait à l'horlogerie chez son maître rue de Chartres No. 126. On présume qu'il se sera engagé à bord de quelque bateau à vapeur avec de faux papiers. Les capitaines sont avertis de ne point le recevoir à leur bord.

13 avril—3 DABAM.

A VENDRE POUR NOURRICE.

UNE jeune négresse, âgée de 17 ans, blanchisseuse et repasseuse, et un peu cuisinière, accouchée depuis 6 jours, et dont l'enfant est mort, elle est garantie les vices et maladies prévus par la loi et de plus garantie bon sujet.

Une autre négresse, âgée de 27 ans, parlant anglais et français, excellente blanchisseuse, repasseuse, plisseuse et bonne cuisinière, également garantie des vices et maladies prévus par la loi.

A vendre également, une négresse nommée Fanny, un peu blanchisseuse et cuisinière, garantie.

De plus, des Actions sur les Banques de l'Etat, de la Cité et de la Compagnie du Rail-Road de Pontchartrain.

S'adresser à CH. HATREL,
rue de Chartres, No. 123.

3 avril

AU BAZAR DE PARFUMS,
Rue Royale, No. 130.

REÇU par le Bolivar, et à vendre en gros et en détail, un assortiment général de PARFUMERIES des magasins Demarson et Guelaude, de Paris.

La nomenclature des objets contenus dans ce magasin étant trop longue et trop fastidieuse pour être répétée, le nom de l'établissement doit suffire pour en donner une idée. Le soussigné se borne à inviter messieurs les connaisseurs et marchands à venir prendre connaissance de son catalogue et à dire que l'on trouvera chez lui en toutes catégories, et dans les meilleures qualités, tout ce que la parfumerie offre d'utile et d'agréable.

16 mars L. EVEN.

TABAC.—75 serons de la Vuelta de Abajo 40 de la St. Domingo, 100 de la Cuba, au grand assortiment de cigarres parageuls et autres, chez

4 avril—7 W. M. TAYLOR, rue St. Louis, n. 10.

LEGION DE LA LOUISIANE.

ORDRES DE BRIGADE.

LES officiers de la Légion de la Louisiane, sur l'invitation du brigadier-général, s'étant réunis en comité militaire afin de déterminer l'effet que doit avoir l'ancienneté de la création des compagnies de toutes armes, et les places qu'elles doivent occuper respectivement en formation, ont cru qu'il était de leur devoir d'appliquer à la Légion les mêmes réglements que ceux de l'armée des Etats-Unis, dont l'extrait est comme suit :

BUREAU DE LA GUERRE,
Septembre 1816.

RANG DES REGIMENTS :

1—Artillerie à cheval.
2—Cavalerie légère.
3—Artillerie à pied.
4—Infanterie.
5—Rifleurs, par ordre de Nos. de régiment.

Ce réglement ne doit avoir lieu que pour les parades, dans toutes les autres occasions les régiments seront formés de la manière dont le jugera convenable le Général en tout autre officier commandant.

(Signé) WM. H. CRAWFORD,
Secrétaire de la Guerre.

En conséquence, le comité militaire ci-dessus dénommé est convenu à l'unanimité que les rangs des divers corps et compagnies de toutes armes et de toute description, seraient déterminés de la manière suivante; et qu'ils seraient invariables dans l'ordre de formation de la Légion de la Louisiane, comme suit, savoir :

1—L'artillerie légère.
2—La cavalerie légère.
3—L'artillerie à pied.
4—L'infanterie.
5—Les Rifleurs, au corps armés de carabines,

par ordre de Nos. de régiment.

Toutes les fois que plusieurs compagnies de différentes armes se trouveront réunies sur la même parade, elles se ranger seront, pour leur formation, au rang assigné ci-dessus à chaque armes, et si plusieurs compagnies réunies appartiennent à la même arme, elles prendront rang entre elles, d'après l'ancienneté de création de chacune d'elles; ce réglement se borne seulement aux revues de parade, dans toutes les autres circonstances, il sera loisible à l'officier commandant de les former de la manière qu'il jugera convenable.

En conséquence les diverses compagnies de toutes armes de la Légion de la Louisiane, prendront rang de la manière ci-après, savoir :

CAVALERIE.

Premier escadron.....4 compagnies.
Second escadron.....3 compagnies.

BATAILLON D'ARTILLERIE.

Première compagnie.
Deuxième compagnie.
Troisième compagnie.

Régiment d'infanterie, suivant le réglement concernant l'exercice et les manœuvres de l'infanterie, comme suit :—1—5—3—7—2—6—4—8, savoir :

GRENADIERS.		
1—Voltigeurs.....	1ère. division	*Aile droite ou demi bataillon de droite*
5—Tirailleurs.....		
3—Carabores d'Orléans, 1ra. comp.	2ème. division	
7—Carabores d'Orléans, 2e. comp.		
2—Gardes d'Orléans, 1ère. comp.	1ère. division	*Aile gauche ou demi bataillon de gauche.*
6—Gardes d'Orléans, 2me. comp.		
4—Louisiana Guards.....	2ème. division	
8—Carabores Volantes.....		

Chasseurs.

Conformément à l'acte du Congrès du 2 Mars 1829, et jusqu'à nouvel ordre, le premier escadron de cavalerie sera commandé par le lieutenant-colonel J. B. Vignié, le second escadron par le lieutenant-colonel Wm. Debuys, le bataillon d'artillerie par le major Louis Gally, le régiment d'infanterie par le colonel P. F. Smith, le lieutenant colonel Chs. F. Dauncy et le major St. Cyr prendront leurs commandemens respectifs dans ledit corps d'infanterie, en conformité à l'acte précité. J. B. PLAUCHE,
Brigadier-général commandant la Légion.

Par ordre :
12 avril—4. D. AUGUSTIN, aide-de-camp.

AVIS DES COMMISSAIRES DE LA BANQUE DES CITOYENS DE L'ETAT DE LA LOUISIANE.

EN vertu des pouvoirs dont les soussignés sont investis par un acte pour incorporer la BANQUE DES CITOYENS DE LA LOUISIANE, avis est par le présent donné que les livres de souscription au fond capital seront ouverts le mardi 30 du courant, au domicile de Mr. J. B. Labatut, rue Royale, No. 175, entre Toulouse et St.-Pierre, et resteront ouverts tous les jours, (les dimanches exceptés) depuis 10 heures du matin jusqu'à 3 de l'après-midi, pour le laps de quatre mois, terminant le 30 d'août.

Par la 3ème. section de la charte, il est déclaré "qu'il "sera loisible à toutes personnes propriétaires de bonne foi "de biens-fonds situés dans cet état, ainsi qu'à toutes co-"porations politiques autorisées à cet effet par la loi, de "souscrire au capital de la dite banque."

Et par la 7ème. section de la dite charte, il est pourvu "que nul ne sera admis à souscrire au capital de la dite "banque avant d'avoir remis entre les mains des commis-"saires ou directeurs, un acte de vente par acte public, "concessions ou certificats de confirmation des commissaires de terres des Etats-Unis, partages, ventes judi-"ciaires légalement vérifiées, ou telle autre preuve de son "titre à la propriété qu'il présente en garantie à la banque, "qui sera jugée satisfaisante par les dits commissaires ou "directeurs."

M. S. CUCULLU,
JOHN B. LEPRETOE,
P. J. TRICOU,
A. DUCROS,
GEO. GREENE,
HENRI PERRET,
CHS. LESSEPS.

10 avril—20

AVIS est donné par le présent que les souscriptions au fond capital de la BANQUE *des Artisans et des Commerçans* de la Nouvelle-Orléans, seront reçues par les Commissaires et Directeurs de la dite banque, depuis 10 heures du matin jusqu'à 2 heures de l'après-midi, durant vingt jours successifs, (les dimanches exceptés) à dater de lundi 6 mai, jusqu'au mardi 28 mai 1833, au bureau maintenant occupé par M. John Kitty Smith, à l'encoignure des rues Royale et du Canal.

Par la 6ème. section de cet acte d'incorporation, le trésorier de l'Etat de la Louisiane est autorisé à souscrire, au nom de l'Etat, pour un nombre d'actions n'excédant pas $150,000.

Et de plus, par la 8ème. section du dit acte, le privilège de souscrire pour $200,000 d'actions du même, est exclusivement accordé aux artisans de cet Etat, et que les livres seront ouverts pour recevoir ces dites souscriptions trois jours avant qu'elles le soient pour les souscriptions généralos ; et que personne ne pourra se prévaloir du privilège accordé par les présentes sans avoir prouvé aux commissaires ou aux directeurs la profession ou l'état en vertu duquel elle réclame le privilège de souscrire—afin de recevoir les dites souscriptions les livres seront ouverts lundi, 6 mai, et seront fermés mercredi 8 de mai 1833, aux temps et lieu ci-dessus mentionnés.

Par ordre du Bureau.
8 avril—24 C. DELAHOUSSAYE, *secrétaire.*

BANQUE DU COMMERCE DE LA N.-ORLEANS.

CONFORMEMENT à un acte de la législature de l'état de la Louisiane, incorporant la banque du Commerce de la Nouvelle-Orléans, approuvé le 1er. avril courant, les livres de souscriptions au fonds capital de la dite banque savoir : *trois millions de piastres*, seront ouverts rue Royale, No. 71, lundi, 6 mai, et resteront ouverts pendant l'espace de 30 jours, depuis dix heures du matin jusqu'à 2 heures de l'après-midi, savoir jusqu'au samedi, 8 juin ; et si à cette époque la totalité du fonds capital se trouve souscrite, les livres seront alors fermés.

La charte porte "que durant le premier terme de 30 jours, pendant lequel le livre de souscription demeurera ouvert, ainsi qu'il est pourvu par la 1